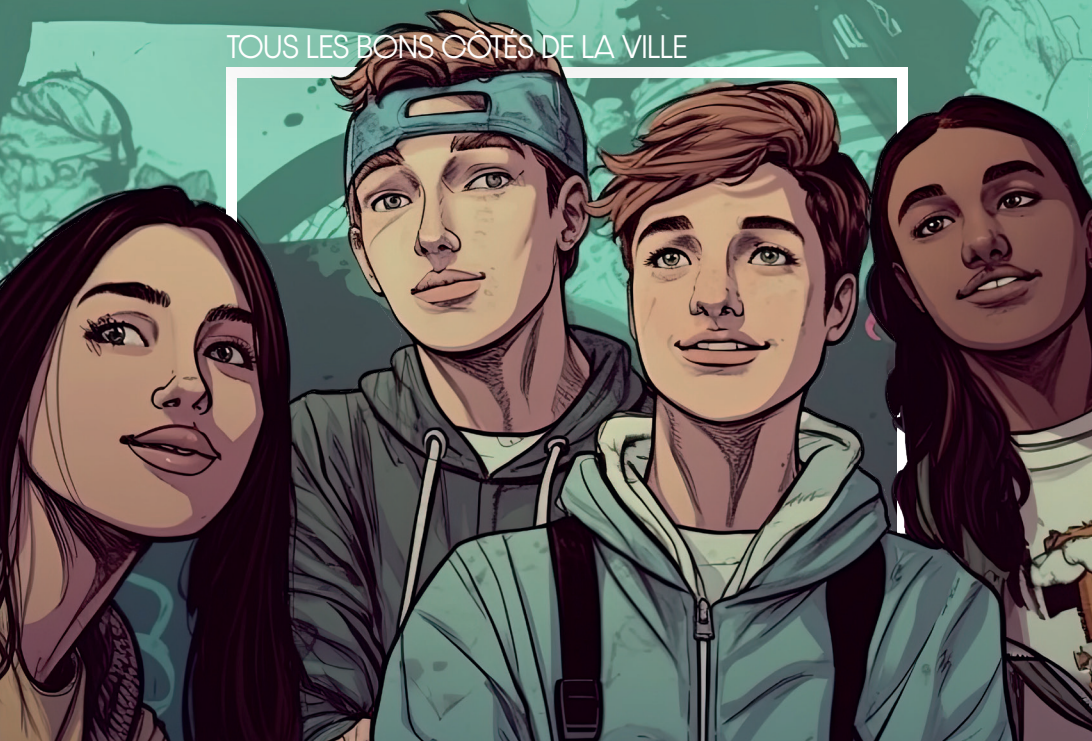


TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



# CHANTIERS JEUNES **2023 2024**

**SERVICE JEUNESSE**

06 60 28 58 90

jeunesse@oullinspierrebenite.fr

   OULLINS.FR | PIERREBENITE.FR

**OULLINS  
\_PIERRE\_  
BENITE**

## QUOI ?

**Les chantiers jeunes permettent aux jeunes Oullinois de financer un projet tout en étant utiles pour la collectivité.**

En accomplissant des missions encadrées par un animateur (peinture, entretien, bricolage, archivage...), les chantiers offrent une première expérience du monde du travail et permettent de partager un temps collectif propice à la rencontre avec d'autres jeunes.

## POUR QUI ?

**Les jeunes d'Oullins-Pierre Bénite âgés de 16 à 17 ans** qui présentent un projet individuel ou collectif et qui seront sélectionnés par les partenaires éducatifs du territoire. La priorité est donnée aux jeunes qui n'ont jamais effectué de chantier.

## COMMENT ?

Le temps de chantier est limité à **30h par semaine (pause déjeuner comprise)**.

La gratification s'élève à **21€ par jour soit 105 € par semaine + 30 € chèques vacances**.

Le jeune s'engage à respecter les horaires et devra justifier toute absence ou retard. Il respectera également ses coéquipiers, l'encadrement, les règles de savoir-vivre, les recommandations, les consignes de sécurité et le matériel.

Un contrat d'engagement sera remis et devra être rempli et signé par le représentant légal et le participant avant le début du chantier.

## PIÈCES À FOURNIR ?

- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- photocopie de l'attestation de droits à la sécurité sociale
- copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- attestation de responsabilité civile (assurance)
- photocopie d'un justificatif d'identité

**Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera rejeté.**

Attention : le dépôt du dossier de candidature n'entraîne pas automatiquement l'inscription au chantier jeunes (pensez à consulter vos mails, les réponses sont envoyées par mail).

## QUAND ?

**Les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le :

- **vendredi 15 mars 2024** pour les vacances de printemps
- **vend. 14 juin 2024** pour le mois de juillet
- **vend. 5 juillet 2024** pour le mois d'août

## OÙ ?

**Au service jeunesse**

5 place Anatole France à Oullins  
ou 11 rue Lucie Aubrac à Pierre-Bénite  
[jeunesse@oullinspierrebenite.fr](mailto:jeunesse@oullinspierrebenite.fr)

**Les lieux** seront communiqués pour chaque semaine de chantiers en fonction des missions à effectuer.

Dossier à déposer au service jeunesse  
Dossier à déposer au service jeunesse  
5 place Anatole France 69600 Oullins Pierre-Bénite  
Ou 11 rue Lucie Aubrac, 69310 Oullins Pierre-Bénite  
jeunesse@oullinspierrebenite.fr

# CHANTIERS JEUNES 2023 2024

## PARTIE À REMPLIR PAR LE (LA) CANDIDAT(E) :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....  fille  garçon

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : ..... @ .....

Nom de l'assureur : .....

## ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE :

Quel projet souhaitez-vous financer avec la gratification ?

.....

.....

.....

## ACCOMPAGNEMENT :

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement dans la constitution de votre dossier (ACSO, Sauvegarde 69, MLISOL...) :  oui  non Si oui, lequel : .....

Avez-vous déjà participé à un chantier organisé par le service jeunesse ?  oui  non

Précisez vos disponibilités : .....

.....

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués.

**Date et signature**



## Service jeunesse

06 60 28 58 90

[jeunesse@oullinspierrebenite.fr](mailto:jeunesse@oullinspierrebenite.fr)

L'image sera conservée dans la base d'archivage photographique de la Ville pendant une durée de 3 ans à compter de la date de la prise de vue. Elle sera utilisée par les personnes dûment habilitées dans le cadre strict de l'information relative à l'événement ou le sujet pour lequel la photo et/ou la vidéo a/ont été prise(s). Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la mairie d'Oullins-Pierre-Bénite. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au DPO de la mairie à l'adresse mail suivante : [dpo.oullins@lg-partenaires.fr](mailto:dpo.oullins@lg-partenaires.fr). En signant ce document, je donne mon consentement et j'autorise les prises de vues (photo, vidéo) faites par le photographe agissant au nom de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.